



MAIRIE de FERE en TARDENOIS

11 Place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

**Sollicitation de l'aide économique en faveur des
commerçants et artisans de Fère en Tardenois.**

Mesure exceptionnelle dans le cadre du COVID.19

**Remboursement Partiel de la Taxe Foncière sur la propriété
Bâtie 2019.**

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de dirigeant(e) ou gérant(e) de l'entreprise.....

Située.....

J'ai l'honneur de solliciter l'aide économique de remboursement partiel de la Taxe Foncière sur la propriété Bâtie, acquittée par l'entreprise.

A cet effet, je m'engage à transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de ma demande d'aide, conformément au règlement d'attribution de l'aide.

J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations sociales et fiscales ainsi que de la conformité des éléments mentionnés dans cette demande d'aide et à défaut engage ma responsabilité.

Fait à Fère en Tardenois, le

Signature et cachet de l'entreprise.

***A retourner avant le 15 Novembre 2020.**



MAIRIE de FERÉ en TARDENOIS

11 Place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

CONTACT

NOM : Prénom :

Téléphone : Tél 2 :

Mail :

ENTREPRISE

Dénomination commerciale :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Adresse du local commercial (si différent) :

SIRET : Code APE :

Activité :

Forme juridique* : * (entourer votre réponse)

SA.....SAS.....SARL.....EURL.....Entreprise Individuelle.....Autres.....

Date d'immatriculation :

Nombre de salariés (en ETP) :

Montant de la Taxe Foncière acquittée :en qualité de locataire.....

De propriétaire.....

Montant du loyer (si locataire) :surface du local :

Avez-vous un chiffre d'affaire annuel cumulé inférieur à 500 000 € HT et/ou un bénéfice inférieur à 30 K€

Oui* ou Non* * (Entourer votre réponse)

Situation dans le cadre du COVID.19

Interdiction d'ouverture, (décret du 15 Mars 2020)...Oui*...ou...Non*... (Entourer votre réponse)

Si oui, préciser la période de fermeture, du.....au.....

Autre situation.....



MAIRIE de FERE en TARDENOIS

11 Place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

DOSSIER de demande d'Aide

Pour l'éligibilité, veuillez-vous reporter au règlement intérieur du dispositif.

Pièces nécessaires à joindre au dossier.

- Extrait K-Bis ou RM.
- Copie du bail commercial stipulant que la charge de la Taxe Foncière incombe au locataire et Titre de propriété si le commerçant est propriétaire du local.
- Dernier bilan.
- Copie de l'avis d'imposition 2019 de la Taxe Foncière sur la propriété bâtie, ainsi qu'un justificatif de son acquittement par l'entreprise OU justificatif de son remboursement au propriétaire.
- Relevé d'identité bancaire du compte professionnel.

Réservé à l'administratif.

Dossier reçu le



MAIRIE de FERE en TARDENOIS

11 Place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

REGLEMENT INTERIEUR

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2019

Critères d'éligibilité.

Les entreprises répondant aux critères d'éligibilité de ce règlement pourront prétendre à l'aide si elles répondent aux conditions cumulatives énoncées ci-après :

- Etre inscrite au RCS et / ou RM.
- Disposer d'un local commercial avec vitrine ou d'un local d'exploitation sur la commune de Fère en Tardenois.
- Avoir son siège social sur la commune de Fère en Tardenois.
- Etre à jour de ses obligations sociales et fiscales.
- Ne pas occuper ses locaux à titre précaire.
- Avoir au moins un exercice fiscal.

Le cas des entreprises étant en procédure collective sera traité au cas par cas.

Les entreprises devront respecter le critère suivant :

- Un chiffre d'affaire cumulé en HT (sur le dernier exercice) : inférieur à 500 000 €

Seules seront éligibles, les entreprises ayant comme activité principale :

Commerce de bouche (boulangerie, boucherie, charcuterie, primeur...)

Alimentation générale

CHR (cafés, hôtellerie, restauration dont la restauration rapide)

Commerces d'équipement de la personne et de la maison, d'articles de sport.

Activités de loisirs.

Tabac, presse, librairie, papeterie, informatique, télécommunication.

Soins esthétiques et beauté, coiffeurs.

Fleuristes, cordonnerie, pressing.

**Concernant d'autres commerces indépendants, les demandes seront examinées au cas par cas.*



MAIRIE de FERE en TARDENOIS

11 Place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

Calcul de l'aide.

- Remboursement maximal de **50 %** de la part municipale de la TFPB acquitté au titre de 2019 pour le local commercial à destination des entreprises ayant été contraint règlementairement à une fermeture.
- Remboursement de **30 %** maximal de la part municipale de la TFPB acquittée au titre de 2019 pour le local commercial à destination des autres entreprises.

Montant maximal de l'aide.

1000,00 € par entreprise.

Pièces obligatoires pour toute demande.

Dossier de demande d'aide complété sous format papier ou numérique.

Extrait K-Bis ou RM de moins de trois mois.

RIB de l'entreprise.

Copie du bail commercial stipulant que la charge de la taxe foncière incombe au locataire ou titre de propriété si l'entreprise est propriétaire du local.

Dernier bilan.

Justification du paiement effectif de la TFPB 2019 (auprès des services fiscaux ou du propriétaire).

Date limite des dépôts des demandes complètes.

15 Novembre 2020.

Procédure.

1. Après avoir retiré le dossier d'aide auprès des services de la Mairie de Fère en Tardenois et l'avoir complété.
2. Envoi ou Dépôt de ce dossier d'aide dûment rempli et accompagné des pièces justificatives en Mairie de Fère en Tardenois avec accusé de réception.
3. Analyse des dossiers en lien avec les partenaires économiques.
4. Octroi et versement au plus tard le 31 Décembre 2020.

Précisions.

Cette aide est en aucun cas un droit acquis.

Elle est mise en œuvre dans la limite des crédits inscrits au budget, soit : **25 000,00 €.**

Si le montant de remboursement des demandes éligibles s'avérait dépasser le montant fixé dans l'enveloppe, le pourcentage d'intervention serait recalculé au prorata de l'ensemble des demandes.